

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 87

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des déléguées de l'Alliance des sociétés féminines suisses

C'est dans la charmante vieille cité de Bâle que, reçues avec amitié par les autorités, plus de 300 déléguées se réunissaient les 16 et 17 mai dernier. Le thème des conférences était : 1968, année des Droits de l'Homme.

RÊVE, ESPOIR OU RÉALITÉ ?

M. Jean-Flavien Lalive, docteur en droit, de Genève, avait intitulé sa conférence **Le développement des Droits de l'Homme : rêve, espoir ou réalité ?** Qu'entend-on réellement par les Droits de l'Homme ? et pourquoi fêter les vingt ans d'une institution qui offre si peu de résultats ? M. Lalive répartit les droits en trois catégories : 1. les droits qui assurent la liberté individuelle et la défendent contre l'ingérence de l'Etat ; liberté de pensée, d'expression, de parole, d'association, de propriété, de justice ; 2. les droits politiques et civiques permettant l'accès aux fonctions publiques ; 3. les droits sociaux et économiques : droit à l'éducation, aux prestations sociales, etc.

L'idée des Droits de l'Homme a déjà été formulée au XVIII^e siècle et pourrait se définir ainsi : ensemble de principes et de procédures communes à tous les pays du monde pour garantir à l'homme une protection contre l'arbitraire et lui garder sa dignité d'homme. Mais l'adoption d'une convention est une chose, son application en est une autre car les difficultés abondent. Peut-on, par exemple, accorder les libertés politiques à des partis qui, s'ils arrivent au pouvoir, les supprimeront immédiatement ? La convention ne prévoit pas de sanctions contre ceux qui la violent. Et en usant de sa liberté, la presse ne porte-t-elle pas parfois atteinte à la liberté individuelle ? Pensons aux célébrités du cinéma ou aux familles royales. Notre presse serait généralement respectueuse de la vie privée.

L'une des plus précieuses libertés est la liberté de pensée et de conscience ; elle est aussi la plus reconnue puisque seules la Chine et l'Albanie ne la reconnaissent pas. Mais une liberté reconnue peut encore être entravée de plusieurs façons et la pratique annule alors le texte.

L'adoption de principes ne suffit pas ; elle doit conduire à un grand élan pour tout ce qu'il reste à faire.

M. Walther Staehelin, docteur en droit, de Bâle, à son tour, posait une question : **Qu'est-ce que la Déclaration des Droits de l'Homme a à nous dire ?**

Dans le monde entier, les étudiants réclament des droits ; et la violence leur paraît le moyen le plus rapide de les obtenir. Comment lutter sans violence contre la violence ? Si la loi est ignorée, les beaux principes sont inefficaces. Souvent, hélas ! les hommes politiques ne se servent des droits de l'homme que dans leur propre intérêt. On se souvient de la conférence de Téhéran, véritable comédie, où chacun reprochait à l'autre des torts vis-à-vis des Droits de l'Homme. Dans la vie moderne, bien des choses s'y opposent et enlèvent les obstacles sera long et difficile.

Ouvrant la discussion, Mme Guinand relève le côté tout de même positif de la Déclaration des Droits de l'Homme, car elle a déjà conduit à une recherche de moyens pour l'appliquer et bien des organismes sont nés grâce à elle. Mme Rittmeyer demande si la Suisse pourrait honnêtement signer la convention européenne des Droits de l'Homme. Mlle Travetletti était à Téhéran et assure que du bon travail y a été fait. Mme Roemer met en avant l'importance des contacts personnels entre étrangers et Suisses.

TRAVAIL ET DÉLASSEMENT

Lors de l'assemblée, ouverte par Mlle Gaillard, quatre membres furent admis : la Freisinnige Frauengruppe Küssnacht ; la Sektion Bern des Schweiz. Verbandes dipl. Krankenschwestern und Krankenpfleger ; la section Vaud-Valais de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés ; le Club des femmes de carrières libérales et commerciales de Wohlen. Puis, pour remplacer Mmes Binder, Keller et Zimmermann qui quittent le comité, l'Assemblée élit Mme Berthy Betsche, de Bâle, Mme Elisabeth Bühler, de Liebfeld, et Mme Regula Pestalozzi, de Zurich.

Comme la Confédération a réduit sa subvention de 10 000 francs, les comptes de l'Alliance présentent un déficit encore plus sensible ; une augmentation des cotisations devient nécessaire. Après une longue discus-

sion et malgré la protestation des petites sections, une augmentation de 50 % fut votée.

La proposition de réunir une année l'assemblée générale et l'année suivante la conférence des présidentes seulement fut abandonnée après délibération et le montant des indemnités journalières du comité et des commissions reste ce qu'il a été voté lors de l'assemblée de 1967.

Rapportant sur les travaux de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA), Mlle Naegeli fait remarquer qu'il n'y a pas de loi fédérale obligatoire d'assurance-maladie et accidents. Et des questions se posent : veut-on une loi fédérale obligatoire, incluant les soins médicaux, les médicaments ? Veut-on une assurance maternité ou celle-ci rentrera-t-elle dans l'assurance-maladie ? Veut-on une assurance individuelle ou familiale ? Chaque possibilité doit être étudiée à fond. Bref, les choses avancent, mais lentement.

Les travaux de la commission fédérale concernant l'étude des problèmes de la vieillesse, nous apprend Mme Morell, ont fait ressortir le fait qu'actuellement quelque 26 000 filles adultes ont pour tâche première de s'occuper de leurs vieux parents. Ces personnes n'ont généralement ni salaire ni fortune, donc ni retraite ni rente. Que prévoir pour leur vieillesse à elles ? Mais quelle solution adopter car les personnes âgées ne veulent pas vivre uniquement entre elles, mais au milieu des autres gens. Il faut repenser tous ces problèmes des gens âgés.

Le Conseil international des femmes est heureux de fêter son 80^e anniversaire, mais regrette les grosses difficultés financières auxquelles il est soumis, dit Mme Zimmermann, tandis que Mlle Naegeli déplore la stagnation de la réunion du droit de famille et que Mme Autenrieth souligne le succès des voyages organisés en Angleterre par des groupements féminins.

Si l'on travailla ferme au cours de ces conférences et assemblée, détente et sourires ne manqueraient pas ! Par exemple, Mme Begtrup, ambassadrice de Danemark, quittant la Suisse pour le Portugal, Mlle Caillard eut pour elle des paroles d'adieu et de remerciement pour sa sympathie agissante. Mme Begtrup répondit par le souhait d'avoir une maison assez grande pour recevoir tous les Suisses !

Le jeudi soir, les déléguées eurent la joie de voir et d'entendre l'intelligente et fine Elsie Attenhofer. Mais le bouquet fut peut-être la promenade sur le Rhin offerte par le Conseil d'Etat ! Merci aux Bâloises d'avoir tout prévu pour le travail et pour le délassement de leurs hôtes.

Au comité

Au cours de sa séance du 25 avril, le comité de l'Alliance a pris surtout des décisions d'ordre administratif qui, bien qu'importantes, ne sont pas de nature à intéresser les lectrices. A la veille d'une assemblée générale (16-17 mai à Bâle), il faut surtout mettre la dernière main aux préparatifs de celle-ci !

A cette époque de l'année, il y a beaucoup d'assemblées générales aussi est-ce un tour de force d'arriver à trouver des déléguées pour assister à toutes celles auxquelles nous sommes invitées. L'Alliance tient non seulement à témoigner de son intérêt aux associations membres en envoyant un membre du comité à leurs assemblées mais il lui semble important aussi d'avoir ainsi des nouvelles de première main sur l'activité, le développement, les opinions et les intérêts primordiaux de ses associations.

Il a été discuté à nouveau de la position que l'Alliance devrait prendre au sujet de la ratification de la convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe à laquelle il ne pourrait être procédé qu'en faisant 30 réserves. Il y aura lieu de repenser de cette question en temps utile quand les Chambres la reprendront.

Longue discussion autour du rapport présenté à la commission sociale sur les problèmes de la vieillesse. Plusieurs propositions tendent à de nouvelles solutions concernant par exemple les logements des personnes âgées et les établissements dans lesquels elles peuvent recevoir des soins. Ce rapport souligne qu'il ne faut pas se préoccuper seulement des besoins matériels de ces personnes mais qu'il faut tenir compte aussi de leurs aspirations culturelles et spirituelles qui sont grandes.

M. R. trad. V. W.

VAUDE

Paysannes vaudoises

L'assemblée de l'Association des paysannes vaudoises est un excellent prétexte pour ses membres de prendre un autocar, d'apprécier la beauté de son comité et de se disperser ensuite, toujours en autocar, dans la nature vaudoise et des cantons voisins. Ce qu'on fait, le 4 juin, un bon millier de paysannes qui se sont réunies au Théâtre du Jorat.

Mme Y. Détraz (Combremond-le-Grand), présidente, résumera l'activité des groupes : cours, conférences, courses, achats de matériel divers, problème de l'écoulement de la production et tout spécialement du lait ; elle recommanda aux paysannes de fabriquer elles-mêmes les yogourts et de consommer davantage de beurre. Sur 115 apprenties ménagères rurales inscrites, 108 ont obtenu leur diplôme. A Marcellin, 15 paysannes, dont 8 Vaudoises, ont passé leur examen de maîtrise agricole. Les aides ménagères rurales, chargées de dépanner les familles en difficulté, ont fait, de janvier 1967 à mai 1968, 1180 journées, 30 matinales et 12 après-midi, représentant un salaire de Fr. 2428.— ; le fonds d'entraide a besoin d'argent et aussi de nouvelles aides. La catégorie des Mmes Bourguignon à Bogis-Bossey, par quatorze monitrices dans 550 heures de démonstration, subsidees par la Régie fédérale des alcools ; elle a pour heureux résultat d'habituer les enfants à boire autre chose que des boissons alcooliques.

M. Motier, maître à Marcellin, a rapporté sur le concours de jardins en faisant des suggestions sur le matériel de décoration et recommandant la sélection des framboisiers, d'utiliser les couvre-joints de plastique. Ce concours a permis de récompenser, à l'ouest du canton, Mmes Deblue à Coppet, Berlie à Crassier, Briggen à Borex, Girardet à Nyon, Kischherr à Founex, Schlachten à Vich, Schupbach à Prangins, Vuagniaux à Dullier, pour la première catégorie ; Mmes Bourguignon à Bogis-Bossey, Herminjat à Comgnugny, Haezi à Crassier, Kipfer à Arnex, Liechti à Eysins, Monnier à Crassier, Suter à la Rippe, pour la deuxième catégorie.

Le concours de poulaillers a fait l'objet d'un rapport de Mme E. Potterat (Nedens), remarquant que si la basse-cour ne rapporte pas grand-chose à la fermière, elle lui procure tout au moins du plaisir. Le concours à peine de récompenser Mmes Héthéoly à Cottens, Odette Gonvers à Echichens, G. Hofmann à Apples, G. Maillefer à Villars sous Yens, R. Roch à Ballens et Henriette Sauty à Denens.

Femmes alpinistes

Le Club suisse de femmes alpinistes — 7000 membres groupées en 56 sections — a joyeusement fêté, le 25 mai, à Montreux, son cinquantième anniversaire. La fondation du club, le 27 février 1918, par 15 Montreusiennes, entraînées par Mmes A. Margot et Furer, a été rappelée au cours de l'assemblée. Mmes Jourd'heuil et Bogis-Bossey, présidente de Mlle M. Hurri (Neuchâtel) et dans l'église haute perchée de Montreux, au cours d'un acte solennel de reconnaissance et de joie, honoré par la présence de M. R. Bonvin, conseiller fédéral, venu tout exprès pour féliciter les alpinistes et pour faire l'éloge de la montagne, où l'homme se ressaisit, la fermière, elle lui procure tout au moins du plaisir. Le concours à peine de récompenser Mmes Héthéoly à Cottens, Odette Gonvers à Echichens, G. Hofmann à Apples, G. Maillefer à Villars sous Yens, R. Roch à Ballens et Henriette Sauty à Denens.

A la 51^e assemblée de déléguées ont participé 161 déléguées sur 500 participantes venues de toute la Suisse. Les 56 sections ont une activité réjouissante, organisation des excursions, des cours de ski, des cours pour la jeunesse. Elles se réjouissent du geste des P.T.T. qui, à l'occasion de ce jubilé, ont émis un timbre de 10 centimes hérisse de trois points colorés, ce qui fera connaître le nom du C.S.F.A. à ceux qui pourraient encore l'ignorer. Les sections, Aigle, Berthoud, Fribourg, Thônex et Yverdon, ont fêté leurs quarante ans. Dès 1969 la direction de la société passera de Neuchâtel à Soleure. L'assemblée des déléguées de 1969 sera convoquée à Bâle. La réunion des sections romandes se fera, l'an prochain, à la Vallée de Joux. La section de Lausanne fêtera ses cinquante ans le 29 juin au foyer du Théâtre.

S. B.

A l'Union des femmes de Montreux

L'assemblée générale de la section montreuquoise de l'Union des Femmes a eu lieu le 16 mai à Vevytau, sous la présidence de Mme Rivier-Maillard. Après avoir exprimé une cordiale bienvenue à chacun et salué tout particulièrement Mme Ch. Perret, présidente d'honneur de la section, Mme S. Moine, présidente du Suffrage féminin, et Mme Klaus, des Frauenverein suisses, Mme Rivier lui son intéressant rapport sur l'activité de la section. Elle rappela les succès obtenus au cours des années écoulées : conférences, visites, Journées des femmes vaudoises, et l'organisation de la vente des pinnettes en faveur de l'Aide familiale, son principal objectif qui lui tient à cœur. Elle exprima encore une fois ses pensées reconnaissantes à la population montreuquoise de sa fidélité et précieuse collaboration.

Mme Klaus a paru aussi l'activité et de l'entraide sociales des sociétés des Frauenverein de Suisse et en particulier du groupe de Montreux. Nos dames ont beaucoup admiré ce travail social et l'activité bienfaisante qui anime chaque groupe de cette grande société et qui relève humblement de la charité chrétienne.

FRIBOURG

Mme G. Girard

parle du suffrage féminin à Bulle

Le 17 mai, une centaine de personnes, des dames en majorité, avaient répondu à l'invitation de la toute neuve section bulloise pour le suffrage féminin. Quelques participantes venaient des villages grubiens, voire de Romont. Le but de cette réunion avait avant tout un caractère d'information. Mme Gertrude Girard, présidente de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, avait été invitée à faire part à son auditoire de ses expériences et de ses réflexions. La conférencière fut présentée en termes excellents par M. Robert Menoud, préfet. Le magistrat évoqua des circonstances pratiques dans lesquelles il serait utile que la femme possédât tous les droits civiques. Il cita l'exemple d'une commune qui ne trouve pas de secrétaire, parce que celui-ci doit être un homme. Il mentionna le cas des tribunaux qui ont souvent à trancher des conflits familiaux ou à se déterminer sur le sort d'enfants. Le droit de vote et d'éligibilité serait le corollaire normal des services rendus. M. Menoud salua, dans l'assistance, la présence de deux pionnières du mouvement féministe, Mme Minz et Mlle Marcelle Desponds, qui appartenaient au premier groupe bullois fondé en 1932.

Mme Gertrude Girard fit un exposé solidement charpenté. Elle invoqua la nécessité d'une prise de conscience de la Suisse qui doit adhérer à la Déclaration des droits de l'homme et se trouve dans une position fautive en raison des articles confessionnels de la Constitution fédérale et par le fait que les Suissesses ne sont pas des citoyennes à part entière. La question posée n'est pas une question purement féminine. C'est une question nationale. Mais elle doit être résolue par le droit coutumier qui a accordé aux hommes seulement la faculté de prendre les décisions dans le pays. Fribourg, canton bilingue et agricole, pourrait ouvrir une brèche dans la forteresse alémanique et campagne qui s'oppose à la promotion civile de la femme. Mais les Fribourgeoises elles-mêmes ne sont-elles pas un peu responsables de la situation actuelle ? N'offrent-elles pas une résistance ou, pour le moins, le mur de leur passivité à celles qu'elles appellent les surfragettes ?

Le féminisme ne doit pas être considéré comme le défi ou la protestation de femmes frustrées ou insatisfaites. Il est une aspiration à la justice et à la dignité. Les femmes d'aujourd'hui suivent l'exemple des hommes qui, au siècle dernier, furent les propres artisans de leur émancipation.

A la suite de cette causerie, un débat intéressant s'engagea. La jeune section bulloise, que dirige Mme Jacqueline Husser-Niculle, fut complimentée par Mme Dr A. Spreng, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin.

VALAIS

Chorégraphe valaisanne à l'honneur

Mlle Cilette Faust, chorégraphe de son métier, a le privilège d'être mentionnée, une des seules étrangères, grâce à son mérite et à son savoir, dans le Nouveau Dictionnaire national des Contemporains, préfacé par Maurice Genevoix, secrétaire de l'Académie française, et Jules Romains.

Mlle Faust possède un amour extraordinaire de la danse et communique cette passion à des petits rats de 4 ans aussi bien qu'à des jeunes filles de 20 ans. Elle possède deux académies de danse, une à Sion et une à Sierre. Pour récompenser le travail de tout ce petit monde, elle ne craint pas, malgré tous les soucis que cela comporte, de monter un spectacle soit à Sierre, soit à Sion, tous les ans.

ETRANGER

Japon

Sept femmes viennent d'être élues à la Chambre des Représentants. Les élections de janvier 1967 avaient amené le même nombre de femmes dans cette assemblée, composée de 486 membres.

Cependant, le nombre des femmes parlementaires japonaises est supérieur à celui des femmes parlementaires françaises. Les Japonaises sont 16 à la Chambre des conseillers, ce qui porte leur nombre total à 23, alors que les Françaises ne sont que 16 : 11 à l'Assemblée nationale, 5 au Sénat.

Le nombre total des travailleuses rémunérées est de 9 290 000, en augmentation de 560 000 soit 6,4 % sur l'année précédente. La proportion des travailleuses est de 32 % sur l'ensemble des travailleurs, à peu près la même que dans l'Europe occidentale. Le nombre des travailleuses mariées s'est, lui aussi, accru : elles forment les 35,9 % des travailleuses.

Le Droit des femmes.

Abonnez-vous à « Femmes suisses »

Pour vos tricotés, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
 3 RUE DU RHONE-GENEVE
 ...Pour le joli cadeau